



## qualification RGE expirée

Par **tricepa76**, le **11/10/2019** à **10:01**

bonjour

suite a une commande signée pour une pompe à chaleur avec un chèque de caution de 1500 euro à la foire de paris avril 2019 nous avons voulu nous rétracter mais impossible la société avais la qualification RGE au jour de la signature mais depuis le 10 aout elle ne l est plus donc problèmes de financement plus de crédit d impôt ni aide de l état pouvons nous annuler la commande

merci

cdlt

Par **morobar**, le **11/10/2019** à **18:55**

Bonjour,

[quote]  
avec un chèque de caution de 1500 euro

[/quote]  
KESAKO ?

Soit acompte soit arrhres, mais pas caution.

La caution c'est une personne (physique ou morale) qui se porte garante à la place d'une autre en cas de défaillance de celle-ci.

En général si commande ET crédit, s'agissant d'un crédit affecté, la non-obtention entraîne de facto l'annulation de la commande.